



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 27 juin 2019

### DÉLIBÉRATION

N° 67 - 27.06.2019

En exercice ... 26  
Présents..... 19  
Votants..... 23  
Abstention ..... 2

### RESSOURCES

#### 3. ADMINISTRATION GENERALE

#### Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Bilan des travaux en 2018

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,  
Le 27 juin,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 21 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

#### Délégués titulaires présents :

**Ars en Ré** : Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage** : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,  
**La Couarde sur Mer** : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte** : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,  
**Loix** : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré** : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage** : M. Patrice RAFFARIN, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines** M. Gilles DUVAL,  
**Ste Marie de Ré** : Mme Gisèle VERGNON,  
**St. Martin de Ré** : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

#### Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Louis OLIVIER (donne pouvoir à Mme Ghislaine DOEUFF), Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), Mme Marie-Noëlle BINET (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Yann MAÎTRE.

**Secrétaire de séance** : Mme Ghislaine DOEUFF.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20190627-D201967-DE  
Reçu le 28/06/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 27 juin 2019

### DÉLIBÉRATION

N° 67 - 27.06.2019

En exercice... 26  
Présents..... 19  
Votants..... 23  
Abstention ..... 2

### RESSOURCES

#### 3. ADMINISTRATION GENERALE

#### Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Bilan des travaux en 2018

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-3 et L. 1413-1,*

*Vu la délibération n°14 du Conseil Communautaire du 22 mai 2014 relative à la désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 juin 2019,*

Considérant que la CCSPL est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public ;

Considérant que cette commission examine chaque année les rapports produits par les délégataires de services publics ;

Considérant qu'un état des travaux réalisés l'année précédente par la Commission Consultative des Services Publics Locaux doit être présenté à l'assemblée délibérante avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année ;

Considérant qu'en 2018, cette instance s'est réunie 2 fois :

Le 5 juin 2018 :

- Rapport annuel 2017 de Vert Marine, Délégué de Service Public pour la gestion du centre aquatique intercommunal Aquare ;

Le 25 septembre 2018 :

- Rapport annuel 2017 de la SPL Destination Ile de Ré, Délégué de Service Public pour la gestion de l'office de Tourisme ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (abstention de Monsieur Gilles DUVAL et précise que Madame Catherine JACOB s'abstient également du vote) :**

- **de prendre acte des travaux réalisés en 2018 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.**

Affichée le : **1er juillet 2019**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, le dépôt d'un recours juridictionnel est possible sur l'application internet télécourants citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

AR PREFECTURE

017-241700459-20190627-D201967-DE  
Reçu le 28/06/2019